

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Jean-François Thuillard et consorts – Beaulieu... et après ?

1. PREAMBULE

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie à deux reprises, le 1^{er} février et le 21 mai 2019 à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Pierrette Roulet-Grin, Isabelle Freymond (excusée le 21 mai), Valérie Schwaar et de Messieurs Guy-Philippe Bolay, Guy Gaudard (excusé le 21 mai) et Jean-François Thuillard, ainsi que de la soussignée, confirmée dans son rôle de présidente et rapporteuse.

Ont également participé à ces séances : Monsieur Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) et Monsieur Jean-Baptiste Leimgruber, Adjoint au Service de la promotion de l'économie et de l'innovation.

Le Secrétariat était assuré par Madame Fanny Krug, Secrétaire de commissions parlementaires.

La première séance s'étant tenue le 1^{er} février, avant la parution au mois de mars, de l'EMPD sur Beaulieu (129), les travaux de la commission ont été interrompus et ont repris le 21 mai, une fois le rapport sorti. Le postulat Thuillard n'a pas été intégré à l'EMPD du Conseil d'Etat pour des raisons de calendrier.

2. POSITION DU POSTULANT

Le Canton s'est désengagé de Beaulieu mais cautionnerait une partie des investissements qui ont été faits. Le postulant demande au Conseil d'Etat quelle est sa vision pour l'avenir de cette infrastructure, sous forme d'un rapport. Il demande notamment un rapport sur sa vision en matière d'infrastructures, en termes de centre des congrès d'importance cantonale, permettant d'accueillir des manifestations nationales ou internationales telles que le Comptoir Suisse, Habitat et Jardins, le Salons des métiers et de la formation ou encore Swiss Expo.

Lors de la 2^{ème} séance, le postulant indique que le chapitre 1.9 de l'EMPD sur Beaulieu, (Vision cantonale à l'horizon 2022 des centres de congrès et manifestations du Canton pp.23-24) va dans le sens de son postulat. Ce paragraphe lui semble toutefois trop peu développé par rapport à sa demande et souhaite donc maintenir son postulat.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat informe que les principes de cette stratégie et le devenir du site de Beaulieu se trouvent dans l'EMPD sur Beaulieu.

La volonté est d'entériner l'implantation des nouvelles structures à Beaulieu (Ecole de la Source, TAS¹, rénovation du théâtre financée par la Ville de Lausanne). Les autres éléments seront consacrés aux congrès et aux expositions, notamment sur les halles sud. Quant aux halles nord, la commune de Lausanne déterminera leur affectation avec une volonté pour l'instant d'en faire des activités économiques, et non pas des logements. Si la Ville de Lausanne décidait de faire une opération financière sur les halles nord, le bénéfice qui pourrait en être retiré serait réparti selon une convention entre Lausanne et le Canton. Les principes de cette convention sont arrêtés entre la Ville et le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat se désengage de Beaulieu et ne définit pas la stratégie à long terme de Beaulieu. S'il n'y a qu'un maître à bord, Beaulieu sera mieux conduit. Il a aussi une volonté d'égalité de traitement entre les différents sites de congrès existants sur le plan cantonal (le Canton ne gère ni le 2m2c à Montreux ni la Marive à Yverdon).

4. DISCUSSION GENERALE

Une députée relève que le postulat demande que le Canton expose sa vision stratégique pour Beaulieu. Elle demande au postulant ce qu'il attend de plus que les éléments figurant dans l'EMPD sur Beaulieu. Pour elle l'EMPD donne des réponses à ce qui est demandé par le postulat (« la vision du Conseil d'Etat en matière d'infrastructures, notamment en termes de centre de congrès d'importance cantonale (...) »).

Le postulant regrette que le Canton se désengage de toute manifestation à Beaulieu ; il n'y aura plus d'infrastructures cantonales, y compris provisoires, pour accueillir des manifestations comme Swiss Expo. Aujourd'hui il n'y a pas de solution après Beaulieu pour Swiss Expo.

Le Conseiller d'Etat précise que le Canton se désengage de la gestion du site. Cela ne veut pas dire qu'il ne soutiendra pas telle ou telle manifestation, comme le Canton le fait à Montreux, à la Marive et pour toute une série d'expositions d'intérêt cantonal. Il faut faire la différence entre soutenir une infrastructure et soutenir une manifestation. Il n'y a pas lieu de soutenir une manifestation car elle a lieu à Lausanne, et de ne pas soutenir une même manifestation répondant aux mêmes critères sur un autre site du canton.

Sur les investissements, l'Etat a financé une bonne partie des halles sud et des rénovations touchant le bâtiment central - caution des travaux pour l'Ecole de la Source, une tâche cantonale qui aurait aussi été financée si l'Ecole s'était implantée ailleurs ; octroi d'un prêt au TAS qui aurait également été accordé si le TAS s'était implanté ailleurs sur le canton car c'est une structure qui contribue au rayonnement du Canton de manière incontestable. Il n'est pas prévu de soutien financier autre sur le site de Beaulieu. Tout autre projet (par exemple rénovation des halles nord) pourrait faire l'objet d'une demande de soutien financier cantonal, qui sera jugée de la même manière que d'autres dossiers de cette nature, quelle que soit son lieu d'implantation. En ce sens, on retrouvera une certaine impartialité de développement des infrastructures cantonales.

Le Conseil d'Etat indique qu'historiquement Beaulieu était vu sur le modèle des très grandes manifestations, et il reste encore de grandes surfaces ; en parallèle, deux phénomènes se sont développés : une réduction des grands événements de portée nationale ou internationale, et parallèlement au niveau romand, la concurrence de Palexpo, avec plus de 150'000m² de surface de halle. On a longtemps tenté de maintenir à Beaulieu de grandes surfaces de halles, sans prendre la mesure de la venue du STCC² et de Palexpo. Si aujourd'hui de l'argent était mobilisé pour créer des surfaces supplémentaires de foires, il n'y aurait certainement pas le volume d'affaire au niveau romand pour rentabiliser ces espaces. La foire de Berne est en crise, et des modèles plus compacts sont privilégiés. D'ici 2022, les trois sites principaux (Beaulieu, STCC et 2m2c) seront probablement adaptés à la demande d'aujourd'hui. Ces trois pôles permettent d'accueillir de grands événements jusqu'à un format de 20'000m² de halle. L'analyse faite pour de plus grandes surfaces montre que le ratio entre l'investissement, l'exploitation, la concurrence et la demande est risqué.

Un député est informé que les 20'000m² comprennent deux halles au rez du Palais de Beaulieu et deux halles dans les halles sud. Le Centre de Congrès et le théâtre rénové ne sont pas inclus. Il y a un objectif de multifonctionnalité.

¹ Tribunal arbitral du sport

² SwissTech Convention Center, EPFL

Le Conseiller d'Etat explique que Swiss Expo utilise les halles nord pour le bétail et une autre halle à droite pour le ring. Il relève que le Canton a beaucoup soutenu Swiss Expo, avec des contraintes sur Beaulieu qui sont fortes. L'une des difficultés est que les halles nord n'ont pas fait l'objet de rénovation. Théoriquement, il serait possible de transférer Swiss Expo dans les halles sud. Mais elles ont été construites avec des normes d'aujourd'hui qui sont trop luxueuses pour héberger du bétail. Le problème est qu'en-dehors de Beaulieu, le Canton ne dispose pas de structures qui permettent l'hébergement d'autant de têtes de bétail, dans des conditions qui soient économiquement rentables. Il n'est pas possible de faire de Swiss Expo le business modèle de Beaulieu, cela engendrerait des déficits colossaux.

Le postulant comprend ces difficultés. Il est d'avis qu'il faut être clair et qu'il faut le dire. En effet, il relève que pour le moment, l'avenir de certaines expositions est source de flou dans nos campagnes.

Une députée observe que le Canton (le contribuable vaudois) a investi des millions de francs dans Beaulieu. Le décret sur Beaulieu tire un trait sur ces investissements ; le Canton n'est plus propriétaire et en plus l'Etat cautionne. Elle déplore que le bâtiment de Beaulieu n'appartienne plus aux vaudois. Pour elle, il y a un abandon des investissements faits par les vaudois au profit de la Ville de Lausanne.

Le Conseiller d'Etat précise que dans les années 2000, les communes ont été sollicitées pour payer au motif de sauver le Comptoir. Mais le Comptoir est mort, non pas à cause du décret, mais parce que les vaudois n'y vont plus. C'est la réalité, le Comptoir ne correspond plus aux besoins des gens. C'est la perte d'affluence qui a condamné le Comptoir et non la volonté du Conseil d'Etat ou de la Municipalité de la Ville de Lausanne. Quant aux montants investis par les communes et le Canton, ils ont donné lieu à des contreparties (halles sud). Le contrôle cantonal des finances (CCF) a délivré un rapport qui témoigne que les montants investis ont trouvé leur contrepartie en termes d'infrastructures. Il n'y a pas eu de mensonge aux communes, le Comptoir a existé pendant 20 ans grâce aux communes.

Le Conseiller d'Etat explique que les communes et le Canton ont octroyé une aide à fonds perdus. Au-delà des CHF 20 millions octroyés par le Canton, il y a un prêt à hauteur de CHF 15 millions. Il a été convenu de ne pas demander à la Ville de Lausanne de restituer l'aide à fonds perdus ; par contre, en cas d'opération financière bénéfique, il y aura une restitution sur le bénéfice jusqu'à hauteur de l'abandon du prêt – et pas sur le remboursement de l'aide à fonds perdu qui est perdue. Les communes qui n'ont pas accordé de prêt ne toucheront pas d'argent.

Le principe de la convention est dans le décret sur Beaulieu.

La Ville de Lausanne et le Canton ont dû prendre acte que les amortissements, les frais financiers et les intérêts liés à l'investissement ne peuvent être imputés à l'exploitation d'un site de congrès, de foires et de culture. C'est aussi le cas de Montreux, où la commune a mis le bâtiment dans le patrimoine communal, et a donné en plus une subvention à l'exploitation (ce qui n'est pas le cas de Beaulieu).

Dans le cas lausannois, le modèle développé est que la commune a pris acte que le montant auquel elle doit faire face est de l'ordre de CHF 5 à 5.5 millions, pour assurer les amortissements. Pour les financer, elle va s'appuyer sur trois piliers : une taxe de séjour augmentée qui sert à la promotion en général à Lausanne, une valorisation foncière issue d'une valorisation économique des halles nord (environ CHF 2 millions par an), et une subvention communale. En cas de bouleversements induisant une valorisation immobilière dépassant les CHF 2 millions par an, une clé de répartition moitié-moitié serait générée jusqu'à hauteur de CHF 15 millions pour la part du Canton. A cette fin, une convention entre le Canton et la Ville est en voie d'établissement. Les chantiers actuels sur Beaulieu s'inscrivent dans la vocation de maintenir et consolider cet acquis historique d'un salon de l'économie vaudoise. C'est le dimensionnement du projet qui a évolué. Un montant de CHF 50 millions est aujourd'hui engagé pour ces travaux de rénovation.

Une députée rappelle que la commission est chargée de voter sur la prise en considération du postulat, et non de l'EMPD sur Beaulieu.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

Avec la voix prépondérante de la Présidente, la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 2 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Lausanne, le 17 août 2019

*La rapportrice :
(Signé) Séverine Evéquoz*